

## Compte rendu du Conseil municipal du mardi 5 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 5 octobre 2021 à 20h, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**,

Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire

Dûment convoqués le 1 octobre 2021.

**Présent(s) :** Marie DUPERIER, Céline EUVRARD, Pierre-Damien GALENE, Jérôme GINOLLIN, Pascal GINOLLIN, Mathieu SCIASCIA, Serge TICHKIEWITCH.

**Absent excusé :** Odile CHALAMEL (pouvoir à Mathieu SCIASCIA), Marc FLEURY (pouvoir à Pascal GINOLLIN), Amandine PAGET (pouvoir à Marie DUPERIER)

**Assiste à la réunion :** Christophe MAREC

**Secrétaire de séance :** Pascal GINOLLIN

Le compte-rendu du conseil du 14 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

### Délibérations

#### 1. Demande de subvention COVID

Le Département de La Savoie a mis en place un fonds d'urgence COVID 19 afin d'aider à financer les achats de gel hydro alcoolique, masques...durant la période du 1er janvier 2021 au 30 septembre 2021.

Le montant des dépenses de fonctionnement pour la commune s'élève à 5 905.09 euros TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Approuve le montant concernant le COVID 19 à 5 905.09 euros TTC selon l'état récapitulatif
- Sollicite une subvention la plus élevée possible pour l'achat de gel hydro alcoolique, désinfectant, masques...durant la période du 1er janvier 2021 au 30 septembre 2021.

#### 2. Correspondant défense

La fonction de correspondant défense répond à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation grâce aux actions de proximité.

Chaque commune de France est ainsi appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du Conseil Municipal.

Ce correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans la commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations armées-Nation. Il relaie les informations relatives aux questions de défense auprès du conseil municipal et des habitants de la commune en les orientant, le cas échéant, vers les relais professionnels pouvant renseigner sur les carrières militaires, le volontariat et la réserve militaire.

La mission du correspondant défense s'organise autour des trois axes suivants :

- la politique de défense,
- le parcours citoyen
- la mémoire et le patrimoine

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner le correspondant défense de la commune.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de procéder à cette désignation par un vote à main levée.

Est élu : Jérôme Ginollin

### 3. Fermeture de la route de la Chartreuse

CONSIDERANT l'altitude, l'orientation et l'exposition aux risques de de la route de la chartreuse après les habitations, CONSIDERANT la nécessité d'empêcher toute circulation sur cette route en période hivernale pour assurer la sécurité des usagers.

Le Maire propose:

A compter du 1er novembre de chaque année et jusqu'au 30 avril de l'année suivante, quand les conditions le nécessiteront, la circulation des véhicules sera interdite de jour comme de nuit sur la voie communale : Route de la Chartreuse après les habitations.

Les dispositions prennent effet le jour de la mise en place de la signalisation, elles seront levées lors de la dépose de celle-ci. La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les services de la commune.

- Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de gendarmerie, aux véhicules de secours et aux véhicules intervenant dans le cadre de l'entretien et de l'exploitation de la route.
- Monsieur le Maire et le Commandant du Groupement de gendarmerie de la Savoie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

La voirie étant une compétence déléguée au Maire en début de mandature, ce point mis à l'ordre du jour en délibération est en fait donné à titre d'information

### 4. Redevance Location de ski Aillon-Margériaz

*Madame Marie Dupérier sort de la salle du conseil, ne pouvant prendre part au vote*

La redevance pour l'affermage de la location de ski d'Aillon-Margériaz 1400 est définie selon la Délégation de Service Public pour l'hiver 2020-2021 par :

- Une part fixe de 70.000.00 €
- Une part variable égale à 9% du chiffre d'affaires HT, au-delà de 260 000 € de chiffre d'affaires HT.
- La redevance sera soumise à la TVA au taux normal en vigueur au moment du versement.
- La part fixe de la redevance est payée en 4 parts égales le 31 janvier 2021, le 28 février 2021, le 31 mars 2021 et le 30 avril 2021.
- La part variable sera payée au plus tard le 1er octobre 2021.

Le délégataire, suite à la crise sanitaire de la Covid-19 ayant fortement impactée les stations de ski, demande à la commune de réduire le montant de l'affermage.

Le Maire propose de calculer la redevance au prorata du chiffre d'affaires.

Suite à l'envoi des comptes annuels par leur expert-comptable, la part du chiffre d'affaires représentant la location de ski est de 79 412.06 € et la subvention de compensation COVID est de 59 784,24 € (au prorata des C.A de la location et de la boutique), soit un C.A consolidé de 139 196,24 €

La part fixe étant de 70 000.00 € pour 260 000.00 de chiffre d'affaires HT €, la redevance sera donc de :

$$( 70\ 000.00 / 260\ 000.00 ) \times 139\ 196,24 = 37\ 475,91\ €$$

➔ Le Conseil municipal approuve la réduction de la redevance pour l'hiver 2020-2021 ramenée à 37 475,91 €

## 5. Sections communales

Suite à la discussion concernant la rénovation possible de deux fours à pain situés sur des sections communales, le Maire donne la définition de ces sections communales, de ses membres et de ces électeurs, et explique comment sont gérés les biens d'une section et comment ceux-ci peuvent être transférés à la commune.

La commune possède 9 sections de commune de Chez Curiaz, de Chez les Ginets, de Chez Crévibert, de la Correrie, de la Fressette, du Mas Dessous, de Panloup, de Saint-Anne et du Penon.

Une question reste sans réponse : comment a été défini le territoire d'une section communale ?

La rénovation des fours ne relève donc pas actuellement des compétences de la commune.

## 6. Repas des aînés

Le repas des aînés est réalisé en commun avec Aillon le Vieux (organisateur cette année)

Lieu : Ferme de la Mense

Date : dimanche 14 novembre 2021, car impossibilité le 5 décembre

Conditions: "Sont invités au repas des aînés les personnes remplissant les conditions suivantes :

- être à la retraite,
- habiter en résidence principale à Aillon le jeune,
- pour les résidences secondaires, être inscrit sur la liste électorale"

Un colis de remplacement sera distribué aux personnes ne pouvant se déplacer pour venir au repas, sous condition de limite d'âge

Le Maire souhaite que le maximum de conseillers municipaux participe à ce repas

## 7. Vœux du maire

Lieu : Réserver la salle de l'Europe

Date : Samedi 15 janvier à 18h

Invitation : Une annonce sera faite dans le Trait d'Union de décembre

L'ensemble des conseillers municipaux sont concernés

La galette des rois clôturera cette manifestation

## 8. Réunion publique

Le Maire s'interroge sur l'opportunité de faire une réunion publique prochainement pour évoquer avec les habitants :

- Les différentes actions réalisées (bilan de 2 ans)
- Les projets en cours (piscine, halle solaire, ...)
- Les projets sur lesquels on travaille (terrain multisport, ...)

pour informer et proposer sur certains sujets des commissions participatives

Devant l'accord du conseil municipal, une date et un lieu seront fixés

## 9. Passage piéton école

Pour des raisons de sécurité et afin de permettre un passage facilité le long de la maison, le déplacement de l'écluse de l'école sera réalisé, avec l'accord du Département. Sur les photos suivantes l'écluse actuelle et l'écluse proposée.



## 10. Projets d'investissements

Le Maire fait le bilan des actions menées depuis le début de la mandature et présente les actions en cours ou en projet.

Un ensemble de fiche par réalisation ou projet doit être établi afin de préparer le prochain budget communal. Elles pourront également servir à la présentation de la réunion publique.

Ces fiches seront envoyées aux conseillers municipaux afin d'être complétées.

## 11. SMIAC

Le responsable du SMIAC est venu sur Aillon le Jeune avec le Vice-Président pour évoquer des problèmes au niveau de la Galoppe (assainissement et blocs de béton près du pont) et au bas de l'ancienne piste baby. Il est rappelé que le propriétaire d'un terrain est propriétaire jusqu'au milieu du nant ou du ruisseau et a donc la charge de son entretien.

## 12. Chemin encombré

Il est constaté que le chemin montant du parking du 13<sup>ème</sup> BCA vers le sommet de la Mense est obstrué au-dessus du branchement de la via ferrata. Ce chemin n'est pas un chemin répertorié au niveau communal. Dangereux par endroit, il pourrait être fermé.

## 13. Bouche incendie à Margériaz

Des problèmes persistent sur les bouches d'incendie de Margériaz. On prévient Grand Chambéry en compétence sur ce problème.

La séance est levée à 23h.

Prochain conseil : 9 novembre 2021

Le Maire,

Serge TICHKIEWITCH